

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 86 du 4 juin 2019**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 9

#### **CIRCULAIRE N° 161/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC**

relative à l'accès à la spécialisation de conducteur de travaux de l'infrastructure de l'air par la formation – session 2019 – plan 2021.

Du 18 février 2019

## CIRCULAIRE N° 161/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC relative à l'accès à la spécialisation de conducteur de travaux de l'infrastructure de l'air par la formation – session 2019 – plan 2021.

Du 18 février 2019

NOR A R M L 1 9 5 3 4 9 4 C

### Référence(s) :

- [Arrêté du 06 août 2018 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.](#)
- [Instruction N° 1500/DEF/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA du 19 novembre 2015 relative à la classification, la sélection, l'orientation et la formation des sous-officiers et des militaires du rang engagés du personnel non navigant de l'armée de l'air.](#)
- [Instruction N° 2802/DEF/DC-SCA/SD PERFORMANCE SYNTHÈSE - N° 609/DEF/DRH-AA/SDEF du 16 juin 2016 relative aux épreuves des examens, sélections et concours de l'armée de l'air.](#)
- [Instruction N° 1800/ARM/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA du 06 novembre 2018 portant codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation.](#)

Relevé de décision n° 341/DEF/DRH-AA/SDEP-HP/BPE du 17 décembre 2014 (n.i.BO).

### Pièce(s) jointe(s) :

Cinq annexes.

### Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 206/DEF/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 08 mars 2017 relative à l'accès à la spécialisation de conducteurs de travaux de l'infrastructure air par la formation session 2017 plan 2019.](#)

Référence de publication :  
BOC n°86 du 04/6/2019

## 1. GÉNÉRALITÉS.

Un recrutement interne par voie d'examen professionnel est organisé pour l'accès à la formation de « conducteur de travaux de l'infrastructure de l'air » de la spécialisation « spécialiste de la construction opérationnelle et d'infrastructure » (3550).

Le cursus comprend des cours par correspondance (CPC) d'une durée de sept mois non renouvelable, un examen professionnel d'accès à la formation qualifiante de conducteur de travaux et une année de scolarité à l'école du génie (EG) d'Angers.

La réussite à la scolarité suivie à l'EG d'Angers conduit à l'attribution du certificat supérieur (CS) de la spécialisation 3550.

La cible totale à atteindre, pour l'admission à l'EG d'Angers en septembre 2020, est de 30 [en incluant les stagiaires effectuant la scolarité au titre de la sélection numéro 2 (S2) de la spécialisation 3550]. La répartition entre les places attribuées, au titre de ce recrutement et au titre de la S2, sera déterminée en commission.

L'attention des candidats doit être attirée sur le lien au service d'une durée de cinq ans attaché à la formation de conducteur de travaux de l'infrastructure de l'air (voir annexe IV.).

## 2. SPÉCIALISATION CONSTRUCTION OPÉRATIONNELLE ET D'INFRASTRUCTURE.

Les sous-officiers brevetés supérieurs (BS) de la spécialisation 3550 ont pour mission :

- de participer à la conception d'un ouvrage, à la rédaction des marchés et au suivi des marchés ;
- de conduire, contrôler et réceptionner les travaux ;
- de participer aux études techniques des travaux en rédigeant des études de faisabilité, des programmes, des fiches descriptives et estimatives (FDE), des avant-projets sommaires (APS) ;
- de coordonner la gestion et la maintenance du domaine.

Ils prennent part à la rédaction des dossiers de consultation des entreprises, des cahiers des clauses administratives particulières (CCAP) et des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP).

Ils coordonnent également des chantiers d'installation en veillant au respect des normes de sécurité. Ils sont responsables de l'application « des règles de l'art », du respect des normes, des règles de sécurité de santé au travail (SST) et de la protection de l'environnement.

Les BS 3550 sont également employés dans les unités d'appui au déploiement de l'armée de l'air : groupement aérien d'appui aux opérations (GAO), groupement aérien des installations aéronautiques (GAIA) ou par d'autres organismes interarmées.

Les lauréats de la scolarité recevront un certificat professionnel de niveau III (Baccalauréat + 2) intitulé « Conducteur de travaux d'opérations d'infrastructure » validé par l'agence France compétences et consultable sur le répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

## 3. DÉROULEMENT DU RECRUTEMENT.

Les conditions à remplir et la composition du dossier de candidature pour être admis à suivre ce cursus, le rôle des différents organismes, la nature des cours par correspondance et des épreuves d'admission, la fiche de candidature ainsi que le calendrier des travaux à effectuer font l'objet des annexes I. à V.

Les épreuves d'admission se dérouleront en mai 2020.

#### 4. CODE IMPUTATION BUDGÉTAIRE.

Les frais de déplacement pour le personnel concerné par ce recrutement seront imputés comme suit :

- filtre de recherche libellé RBOP : EMAA/MG ;
- code engagement : FD3ADFDESC – DRHAA/SDEF Div Exam Sélect et Concours.

#### 5. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 206/DEF/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 8 mars 2017 <sup>(1)</sup> relative à l'accès à la spécialisation de conducteurs de travaux de l'infrastructure air par la formation session 2017 – plan 2019 est abrogée.

#### 6. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

### Notes

(1) n.i. BO.

## **ANNEXES**

## ANNEXE I. CONDITIONS À REMPLIR.

Les candidats doivent, à la date de l'examen professionnel prévu en mai 2020 :

- être sous-officiers 3519 ou 3539, titulaires de la S2 ;
- être en position d'activité ;
- avoir fait l'objet d'une notation au sens de l'article R. 4135-5. du code de la défense (sont exclues les notations dites « conservées ») ;
- avoir suivi avec assiduité les CPC et ne pas avoir été radié <sup>(1)</sup> ;
- être en service sur le territoire métropolitain.

Ils devront, en outre :

- être au minimum à 5 ans de leur limite d'âge du grade ou de la limite de durée des services au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le dossier de candidature comprend impérativement les pièces suivantes :

- une fiche de candidature portant l'avis motivé du commandant de formation administrative avec mention d'appui (annexe IV.) ;
- un certificat médical d'aptitude en cours de validité au moment des épreuves portant l'inscription « apte au service ».

---

### Notes

(1) Pendant les CPC, les sous-officiers peuvent être radiés de ce cursus par le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air (DRHAA) ou son délégué pour manque d'assiduité. En cas de radiation, ils ne pourront plus faire acte de candidature au titre de ce cursus.

## ANNEXE II. RÔLE DES DIFFÉRENTS ORGANISMES.

1. SERVICES ADMINISTRATION DU PERSONNEL DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE OU ORGANISMES D'ADMINISTRATION ÉQUIVALENTS.

### 1.1 Dépôt et enregistrement des candidatures.

Les SAP du GSBdD ou, le cas échéant, les organismes d'administration équivalents, sont responsables du recueil des candidatures et de la vérification des conditions à remplir.

Première candidature : les candidats déposent leur dossier avant le mercredi 15 mai 2019.

Candidature libre : les sous-officiers qui auront échoué aux épreuves d'admission à l'EG d'Angers en 2019 ou antérieurement seront autorisés à se présenter aux épreuves en 2020, sous réserve de toujours réunir les conditions et de déposer leur demande de candidature pour le vendredi 13 septembre 2019.

Toute candidature est immédiatement signalée par messagerie :

- au responsable de vivier (RV) infrastructure du commandement des forces aériennes/brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne/sous-chefferie infrastructure aéronautique (CFA/BAAMA/SCIAé) : cfa-baama-sciae-pm.chef-div.fct@intradef.gouv.fr ;
- à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/sous-direction « emploi, formation »/bureau « activités, formation »/division « examens, sélections et concours » (DRH-AA/SDEF/BAF/DESC) : drhaa-desc-concours-soff-mdre.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr.

### 1.2. Transmission des dossiers.

Les dossiers dûment constitués sont transmis en flux continu, uniquement par voie électronique :

- pour une première candidature : au RV infrastructure du CFA/BAAMA/SCIAé jusqu'au vendredi 7 juin 2019 ;
- pour une candidature libre : à la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC jusqu'au vendredi 27 septembre 2019.

### 2. COMMANDANTS DE FORMATION ADMINISTRATIVE.

Les commandants de formation administrative (CFA) émettent un avis sur le dossier de candidature pour le vendredi 24 mai 2019.

3. COMMANDEMENT DES FORCES AÉRIENNES/BRIGADE AÉRIENNE D'APPUI À LA MANŒUVRE AÉRIENNE/SOUS-CHEFFERIE INFRASTRUCTURE AÉRONAUTIQUE.

### 3.1. Candidatures.

Le RV infrastructure, en lien avec le référent emploi (RE) du CFA/BAAMA/SCIAé, étudie l'ensemble des dossiers qui lui sont présentés et émet un avis sur les candidatures.

Le RV infrastructure fait parvenir les dossiers à la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.

### 3.2. Autorisation à suivre les cours par correspondance.

Le CFA/BAAMA/SCIAé établit le message NÉMO des candidats autorisés à suivre les CPC et le diffuse aux bureaux formation (BF) des candidats et à l'EG d'Angers.

### 3.3. Épreuves d'admission.

Ces épreuves sont organisées par le RV infrastructure sur la base aérienne 106 de Bordeaux-Mérignac.

Elles comprennent une épreuve de domaine (ED) et une épreuve de filière (EF).

Une note rédigée par le CFA/BAAMA/SCIAé relative à l'organisation de ces épreuves sera transmise ultérieurement aux candidats.

Le CFA/BAAMA/SCIAé est responsable de l'établissement des questions relatives à l'ED et de leur correction. Il fait parvenir les résultats à la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.

4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR/SOUS DIRECTION « EMPLOI, FORMATION »/BUREAU « ACTIVITÉS, FORMATION »/DIVISION « EXAMENS, SÉLECTIONS ET CONCOURS ».

#### 4.1. Liste du personnel autorisé à présenter l'examen professionnel par voie interne.

La liste du personnel autorisé à se présenter à l'examen professionnel par voie interne est établie par la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC. Elle est signée par le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air (DRHAA) et publiée au BOA ainsi que sur le site intranet de la DRH-AA.

Cette liste comprend le personnel non radié aux CPC ainsi que celui qui aura échoué aux épreuves d'admission à l'EG d'Angers en 2019, mais autorisé à passer l'examen en candidat libre.

#### 4.2. Liste du personnel admis en stage à l'école du génie d'Angers.

La DRH-AA/SDEF/BAF/DESC réunit la commission chargée d'examiner les résultats des épreuves.

Présidée par un officier supérieur de la DRH-AA, cette commission est composée :

- d'un officier de la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC ;
- d'un officier de la DRH-AA/sous-direction « gestion des ressources »/bureau « gestion des compétences » (DRH-AA/SDGR/BGC) ;
- du RE ou du RV infrastructure du CFA/BAAMA/SCIAé ;
- d'un sous-officier supérieur de spécialisation 3519 ou 3539.

Après examen des résultats, la commission d'admission arrête :

- le nombre de points au-dessus duquel un candidat ou une candidate peut être admis ou admise ;
- le nombre de candidats pouvant être admis en liste principale (LP) et inscrits en liste complémentaire (LC) ;
- l'élimination de l'ensemble des candidats qui, bien que totalisant un nombre de points suffisants, ont obtenu une note inférieure ou égale à cinq (5) sur vingt (20) à l'ED ou à l'EF.

Les candidats *ex æquo* sont classés de la manière suivante :

- en fonction de la note obtenue à l'ED, à égalité ;
- en fonction de la note obtenue à l'épreuve de physique, à égalité ;
- en fonction de la note obtenue à l'épreuve de mathématiques.

À l'issue de la réunion de cette commission, la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC est chargée :

- de diffuser la liste des candidats admis en LP et inscrits en LC arrêtée par le DRHAA ;
- de prononcer l'admission des candidats de la LC au fur et à mesure du désistement ou de l'inaptitude médicale des candidats admis en LP, avant l'admission au stage de formation.

## 5. ÉCOLE DU GÉNIE D'ANGERS.

### 5.1. Cours par correspondance.

La division de l'enseignement scientifique de l'EG d'Angers est chargée de faire parvenir aux candidats de l'armée de l'air la documentation relative aux CPC.

Une journée d'information regroupe l'ensemble des candidats au début du mois de septembre 2019 à l'EG d'Angers. La participation à cette journée est obligatoire.

### 5.2. Épreuves de filières.

L'EG d'Angers est responsable du transport des sujets et du retour des copies de l'EF sur la base aérienne 106 Bordeaux-Mérignac. Elle en assure également la

correction.

À l'issue de la correction, elle fait parvenir les résultats pour les candidats air à la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.

6. BASE AÉRIENNE 721/ÉCOLE DE FORMATION DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMÉE DE L'AIR/ESCADRE DE FORMATION/BUREAU « PLANIFICATION PROGRAMMATION ET CONDUITE ».

Dès parution des résultats, la base aérienne 721/école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air/escadre de formation/bureau « planification programmation et conduite » (BA721/EFSOAA/ESC.FORM/BPPC) établit et diffuse l'avis de détachement en école.

Cet organisme est chargé de convoquer les sous-officiers non titulaires du CS de leur spécialisation d'origine au stage de formation à l'encadrement (SFE).

Le CS 3550 n'est attribué qu'en cas de réussite à la formation de « conducteur de travaux de l'infrastructure de l'air » et du SFE.

À l'issue de la formation, les fiches de stage sont transmises à la BA721/EFSOAA/ESC.FORM/BPPC. Cette dernière est chargée d'éditer « l'état du personnel en fin de formation du CS » et d'enregistrer le certificat 3550 dans le système d'information des ressources humaines ORCHESTRA.

Le certificat prend effet le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la fin de la dernière formation effectuée.

7. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR/SOUS-DIRECTION « GESTION DES RESSOURCES »/BUREAU « GESTION DES COMPÉTENCES ».

Les candidats admis en LP devront, au cours de l'été 2020, exprimer leurs *desiderata* d'affectation dans le cadre du plan annuel de mutation (PAM) 2021.

Les candidats inscrits en LC n'exprimeront leurs *desiderata* qu'en cas de remontée de la liste.

La DRH-AA/SDGR/BGC étudiera en commission de mutation des sous-officiers les souhaits exprimés et prononcera les affectations (mutation ou maintien) en fonction des besoins.

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR/SOUS-DIRECTION « EMPLOI, FORMATION »/BUREAU « ACTIVITÉS, FORMATION ».

La DRH-AA/SDEF/BAF attribue le brevet supérieur (BS) 3550 un mois après l'obtention du CS 3550.

## ANNEXE III.

### NATURE DES COURS PAR CORRESPONDANCE ET DES ÉPREUVES D'ADMISSION.

#### 1. COURS PAR CORRESPONDANCE.

Les CPC se déroulent du mois de septembre 2019 au mois d'avril 2020.

Ils portent tout d'abord sur les connaissances de base de la fonction infrastructure :

- les définitions de base et le vocabulaire de la fonction infrastructure ;
- l'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations d'infrastructure du ministère des armées, les acteurs et leurs responsabilités ;
- l'instruction n° 501034/DEF/SGA/DCSID/SDEP du 18 février 2011 (BOC n° 13 du 1<sup>er</sup> avril 2011, texte 5 ; BOEM 404.1) relative à l'organisation, aux attributions et au fonctionnement des établissements du service d'infrastructure de la défense (SID) ;
- l'instruction n° 1016/DEF/SGA/DCSID/RLT du 23 juillet 2013 (BOC n° 24 du 7 mai 2014, texte 2 ; BOEM 404.2.3) relative à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations d'infrastructure de la défense.

Ils portent également sur des connaissances générales en mathématiques (analyse et géométrie), en physique et en français.

Mathématiques :

- analyse : opérations dans « R », fractions et opérations dans « Q », puissance entière dans « R », calculs algébriques et identités remarquables, équations et inéquations ;
- géométrie : vecteurs, géométrie analytique, angles orientés, trigonométrie, produit scalaire.

Physique :

- électricité : généralités sur l'électricité, le courant continu (tension et intensité), résistors, puissance et énergie électriques, rendement d'un appareil électrique ;
- mécanique : les forces, opérations sur les forces, principe fondamental de la statique, travail-puissance-pression.

Français : le résumé, la discussion et la dissertation.

#### 2. ÉPREUVES D'ADMISSION.

Les épreuves (ED et EF) se déroulent en deux phases au cours du mois de mai 2020.

L'ED porte sur la connaissance de la fonction infrastructure au sein du ministère des armées [2 h 00 sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM)].

L'EF comprend :

- un sujet de mathématiques : analyse et géométrie (2 h 00) ;
- un sujet de physique : électricité et mécanique (2 h 30) ;
- un sujet de français : résumé et dissertation (2 h 30).

## ANNEXE IV. FICHE DE CANDIDATURE.

<http://boreale.intradef.gouv.fr/render/cke/resource/71c51c88-6042-11e9-a9a4-005056a225e8.pdf>

## ANNEXE V. CALENDRIER DES TRAVAUX PORTANT RECRUTEMENT DE CONDUCTEURS DE TRAVAUX SESSION 2019 – PLAN 2021.

	RESPONSABLES.	ACTIONS.	DESTINATAIRES.	DATES D'EXÉCUTION.
1	GSBdD/SAP ou organismes d'administration équivalents.	Recueil des candidatures (première candidature).	/	Jusqu'au mercredi 15 mai 2019.
2	Commandants de formation administrative (CFA).	Avis hiérarchique sur le dossier de candidature.	/	Jusqu'au vendredi 24 mai 2019.
3	SAP/BF.	Transmissions des dossiers (première candidature) par voie électronique.	CFA/BAAMA/SCIAé [pour responsable vivier (RV) infrastructure].	Jusqu'au vendredi 7 juin 2019.
4	CFA/BAAMA/SCIAé : RV et référent emploi (RE) infrastructure.	Étude des candidatures et transmission des dossiers.	/	Jusqu'au vendredi 14 juin 2019.



5		Diffusion du message NÉMO des candidats autorisés à suivre les CPC.	BF des candidats (première candidature). École du génie (EG).	À partir de la semaine 27.
6	EG.	Envoi et suivi de la documentation des CPC.	Candidats (première candidature).	De septembre 2019 à avril 2020.
7	SAP/BF.	Recueil des candidatures (candidature libre).	/	Jusqu'au vendredi 13 septembre 2019.
8		Transmission des dossiers (candidature libre) par voie électronique.	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.	Jusqu'au vendredi 27 septembre 2019.
9	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.	Diffusion de la liste du personnel autorisé à présenter les examens professionnels.	CFA/BAAMA/SCIAé.  Formations administratives.  EG.	Avril 2020.
10	CFA/BAAMA/SCIAé.	Convocation à l'épreuve de domaine (ED) et à l'épreuve de filière (EF).	Candidats.  Copies à :  - EG ;  - DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.	Courant avril 2020.
11	CFA/BAAMA/SCIAé.	Centre d'examen ED et EF.	/	Mai 2020.
12	CFA/BAAMA/SCIAé.	Correction de l'ED.	/	Dès la fin de l'ED.
13	EG.	Correction de l'EF.	/	Dès la fin de l'EF.

14	CFA/BAAMA/SCIAé .	Transmission des résultats des candidats.	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.	Juin 2020.
15	EG.	Transmission des résultats des candidats air.	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.	Juin 2020.
16	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.	Commission.	Membres de la commission.	Juin 2020.
17	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC.	Diffusion de la liste des candidats admis en liste principale (LP) et inscrits en liste complémentaire (LC).	DRH-AA/SDGR/BGC. SAP/BF. DRH-AA/SDEF/BAF. BA721/EFSOAA/ ESC.FORM/BPPC. CFA/BAAMA/SCIAé.	Dès connaissance.
18	Candidats admis en LP.	Établissement des fiches individuelles de souhaits d'affectation pour le plan annuel de mutation (PAM) 2021.	DRH-AA/SDGR/BGC.	Été 2020.
19	BA 721/EFSOAA/ ESC.FORM/BPPC.	Convocation au stage de formation.	SAP/BF. EG.	Dès connaissance.
20	EG.	Stage de formation.	/	De septembre 2020 à juin 2021.
21	DRH-AA/SDGR/BGC.	Établissement des ordres de mutation.	Employeurs. CFA/BAAMA/SCIAé. SAP/BF.	Ordre de mutation des sous-officiers (OMSO) du PAM 2021.

22	EG.	Envoi fiches de fin de formation.	DRH-AA/SDEF/BAF. BA 721/EFSOAA/ ESC.FORM/BPPC.	Dès la fin du stage.
23	BA 721/EFSOAA/ ESC.FORM/BPPC.	Attribution du certificat supérieur (CS).	ORCHESTRA.	1er jour du mois qui suit la fin de la formation.

Pour la ministre des armées et par délégation:

*Le colonel,  
adjoint au sous-directeur « emploi, formation »,*

Olivier GOUDAL.